

RNETS DE JUSTICE

Par DOMINIQUE SIMONNOT

le témoin avait reconnu Napoléon, OK, mais là!>>

Correctionnel de Nanterre ballants, dans le box, un-Luc, 51 ans, porte pansement sur le front. «Vous est arrivé quoi, qu'il a dit le président. Je tabassé par des...» «Vous êtes sûr que ça rend le président. Us savez pourquoi es là?» Deux vols de voitures et une le incendiée. Jean-oteste: «Je pars de a mère, je vois une avec une vitre brisée, touché au sac dedans, ni ramassé des sucres ses par terre...» «Un i vous a vu taper la avec une pierre», que le juge et Jean- hausse les épaules: «Jeur, je m'excuse de peler monsieur, n'hiver, des millions nçais portent un n, un bonnet et des Si le témoin avait u Napoléon, d'accord! à...» Le président: «Le procureur pense u avec cassé la e...» Jean-Luc a de our: «A Noël, il y a es Noël sur les rs, si une fillelet dit n d'eux l'a tripotée, onasser les 50 Pères oilà!» Le juge ue: «Deux jours on vous voit, le visage t de plaies, casser une e à coups de bâton...» Luc reconnaît: «Ces n'ont frappé, j'avais la j'ai tapé la voiture, je ue j'ai péché le iseur...» Le juge ve: «Vous êtes souvent s la nuit, parce qu'à es on vous trouve près oubelle en flammes!» Luc rigole: «Je suis e Polnareff, un oiseau t! Mais pour la ille, on était trois, on la amer, j'essaye ffer le feu avec des ns, et on dit que je ente! J'ai des témoins, eux-là, les flics en nt pas!» Tout est triste l'histoire de Jean-Luc, ondamné, handicapé, lique, fils et petit-fils oliqués, licencié d'une ue après dix-sept ans. ge se creuse la tête: «En n, vous avez vu le iature, il vous a dit >>» Jean-Luc hoche la >>» Le psy en prison, il est rdé. Et il m'a demandé, ne vous, «qui êtes- ?». J'ai dit «un genre de i-loup», certainement

avec quelque chose de génétique au cerveau qu'on n'a pas découvert.» «Dites, si on vous laisse dehors, reprend le juge, on va vous retrouver à mettre le feu?» «Non, je vais me calmer et puis le psy m'a dit vous avez le choix, la mort, l'HP ou la prison...» assure Jean-Luc. Le procureur réclame un an dont la moitié ferme. Relaxe pour les vols et le feu de poubelle, coupable pour le rétroviseur cassé. Deux mois avec sursis et mise à l'épreuve. «L'urgence, recommande le président, ce sont les soins, il n'y a pas de fatalité.» «Merci!» crie Jean-Luc. Noël lui succède, c'est un grand barbu au regard vide. «Bonsoir, monsieur, vous semblez avoir des difficultés dans l'existence, annonce le président, vous êtes sans profession et sans beaucoup de domicile...» Noël a menacé de mort deux employés du centre socioculturel de Clamart. «J'avais bu des verres, j'ai demandé à faire chauffer ma bouffe, ils ont dit non, ça m'a énervé...» avoue Noël. A la directrice, il a crié: «Je vais te tuer salope! Toi t'es bien chauffée, moi ça fait dix jours que je dors à la rue», et il a bousculé le gardien. «Monsieur, lit le juge, vous n'avez jamais travaillé et dites avoir fait trente-sept ans de prison... Euh, à 41 ans ça paraît difficile! mais enfin, vous avez fait beaucoup de prison...» Noël dort dans des halls. «Est-il exact que vous n'avez pas mangé chaud depuis dix jours?» demande doucement le juge. «Oui! C'est dur, hein, monsieur le président!» «Ah ça, oui! s'étrangle le juge, mais je constate avec regret que vous ne serez plus aidé au centre socioculturel, à cause de votre comportement. Et les services sociaux? Vous les voyez?» Noël rouspète: «Ils me dégoûtent! Je suis à Clamart depuis vingt ans et des étrangers qui y sont depuis six mois vous passent devant!» «Le tribunal n'est pas sûr que ce soit vrai», l'arrête le juge. Le procureur sermonne: «Un vieil ami éducateur me disait toujours «un clochard n'a le droit ni d'être sale, ni de commettre d'actes de délinquance». Voilà!» Il veut six mois. Quatre mois ferme. <>

SHOB et SHON, armes de guerre de Pellerin

Le promoteur, suspect dans une affaire de dépassement de mètres carrés à la Défense, contre-attaque.

L'immarcescible Christian Pellerin est de retour. Condamné en 2001 à six mois de prison pour dépassement de permis de construire sur sa villa d'Antibes, récemment libéré après sept semaines de détention provisoire dans une nouvelle affaire immobilière, le flamboyant promoteur, qui a bâti la moitié de la Défense, est remonté comme une pendule. Ses chantiers bloqués, il dispose de temps libre pour mener sa petite enquête. «Pas pour me venger, mais l'opération. Tuer le soldat Pellerin», ça suffit!>> Complicite. L'affaire en cours concerne d'importants dépassements de permis de construire à la Défense. Une enquête préliminaire du parquet de Nanterre est ouverte depuis un an. Pellerin fait figure de principal suspect: on lui reproche 8000 m² de bureaux en trop dans trois tours construites en partenariat avec Vivendi (Libération du 28 juin 2004). Sa contre-attaque a sonné: à l'entendre, il y aurait entre 150 000 et 200 000 m² de trop construit à la Défense, avec la complicité active ou passive des pouvoirs publics, principalement la préfecture des Hauts-de-Sei-

ne et l'Epad (Etablissement public d'aménagement de la Défense). Selon Pellerin, tout serait affaire de locaux techniques qui regroupent installations de chauffage, de climatisation, d'électricité et de câblage. Le bazar était autrefois exilé sur la terrasse et au sous-sol des tours. Avec la mode des «immeubles intelligents», ces locaux techniques new look sont désormais logés à chaque étage, empiétant sur les surfaces des bureaux. Doivent-ils être pris en compte dans les permis de construire? Dans le jargon immobilier, il y a d'abord la SHOB (surface hors œuvre brut): c'est le périmètre extérieur d'une tour, qui sert à dessiner les plans d'aménagement. Il y a surtout la SHON (surface nette), base des droits et permis de construire, mais aussi des taxes foncières: c'est la surface de bureaux réellement commercialisée, après avoir retiré l'épaisseur des murs, escaliers et ascenseurs. En théorie et en droit, les lo-

caux techniques font partie des bureaux, comme les WC. Pellerin soutient qu'un *modus vivendi* est intervenu entre pouvoirs publics et promoteurs pour les déduire des permis de construire. «Il entend shober ce qui est shonable, raille un pro du secteur dans ce sabir inimitable. Il ne lui reste qu'à convaincre le Parlement de changer la loi.» L'enjeu n'est pas mince: ces locaux techniques représentent 10% à 15% des immeubles de bureaux. Et la Défense concentre plus de 3 millions de mètres carrés de bureaux... Calcul. L'embrouille est à double détente. Dans un premier temps, l'aménageur (l'Epad) accorde des mètres carrés de bureaux inférieurs à ce qu'ils devraient être: il perd en taxes foncières les surfaces des locaux techniques, pour le plus grand bien des promoteurs. Puis l'aménageur, dont les droits à construire des bureaux sont plafonnés, peut autoriser des tours supplémentaires. A la Défense, il y en aurait un paquet en trop, du moins en théorie. Chiche qu'on ordonne leur démolition. <>

RENAUD LECADRE

Le royaume des fruits déconfits

Un club humoristique interdit par la justice.

La cour d'appel de Pau vient d'ordonner la dissolution du GPMF, initialement intitulé Gouvernement provisoire de la monarchie française, rebaptisé Groseille Pomme Mandarine Framboise. Motif: cette association porte atteinte à la forme républicaine du gouvernement (article 3 de la loi du 1^{er} juillet 1901). A l'origine du GPMF, un avocat factieux, M^e Fortabat-Labatut, s'étonnant de ce que l'article 1 du code civil faisait explicitement référence à la monarchie: «Les lois sont exécutoires en vertu de la promulgation qui en est faite par le Roi [...] La promulgation sera réputée connue dans le département de la résidence royale un jour après, délai augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres (environ vingt lieues anciennes) avec le chef-lieu de chaque département.» Des générations d'étudiants en droit se sont amusées de ce reste de l'Ancien Régime qu'aucun Parlement n'avait jamais trouvé le temps d'actualiser (pudiquement, les éditions Dalloz mettaient entre crochets «le président de la République» après «le Roi»). Ce n'est qu'en 2004 qu'une ordonnance a toiletté le texte. L'avocat avait choisi la provocation pour porter l'affaire devant les tribunaux. La manœuvre a réussi au-delà de ses espérances, mais pas dans le sens souhaité: le parquet de Bayonne exige aussitôt la dissolution du GPMF, la fermeture des locaux et l'interdiction de réunion de ses membres, le tout avec exécution provisoire. Dissous en première instance, le GPMF avait fait appel en changeant d'intitulé, passant de la monarchie au domaine fruitier. M^e Fortabat-Labatut plaide également que l'interdiction de réunion l'empêchait de facto de fréquenter sa femme (ils sont les deux seuls membres du GPMF) – en violation de l'article 215 du code civil qui oblige les époux à une communauté de vie –, et que la fermeture des locaux de l'association concernait leur domicile conjugal... Rien n'y a fait, la cour d'appel a tout confirmé: «Ce groupement considère que la France est toujours une royauté avec une apparente vacance du trône; par cette seule affirmation, il porte atteinte à la forme républicaine du gouvernement.» Quant à «la prétention atteinte aux droits des époux», la cour considère l'argument «inopérant». On ne rigole pas avec ces choses-là, sauf à la lecture du code civil. <>

R.L.

Chirac et ses ministres s'emparent de la mort du gendarme Clin

Des insultes auraient été proférées après son décès aux Antilles.

Le porte-parole du gouvernement, Jean-François Copé, a fait valoir hier qu'il y avait «des soupçons très forts de racisme étayés par un certain nombre de témoignages» concernant la mort, le 12 février, du gendarme Raphaël Clin au cours d'un contrôle routier dans l'île de Saint-Martin. S'exprimant sur Radio J, le ministre a affirmé que la «détermination» du gouvernement était «totale» pour que la lumière soit faite sur les circonstances de cette mort. Le gendarme Raphaël Clin, 31 ans, a été tué le 12 février lors d'un contrôle routier après avoir été heurté par un motard participant à une «course sauvage». Les circonstances précises de ce décès, survenu dans cette île éloignée de 250 km au nord de celle de

la Guadeloupe, restent mal connues. Selon son épouse, des personnes présentes sur les lieux de l'accident et à l'hôpital proféraient des insultes racistes. «Aux urgences, ça criait dans tous les sens "on a tué un Blanc"», a-t-elle déclaré à des journalistes en poste à Saint-Martin. Le 15 février, l'Adéf dromil (Association de défense des droits des militaires) a écrit une lettre ouverte à Michèle Alliot-Marie pour dénoncer des «scènes de réjouissance collective» lors de la mort du gendarme. Hier, Jean-François Copé, interrogé juste avant sur le meurtre de Ilan Halimi, a insisté: «Il n'y a pas deux poids, deux mesures» sur l'attitude du gouvernement face à de tels faits. «Tout cela exige que l'enquête soit diligentée pour

connaître les circonstances de la mort du gendarme Raphaël Clin et que cette enquête permette d'aboutir, a-t-il dit. Il appartient à la justice de rendre ses conclusions sur la base de son enquête.» La ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, a annoncé vendredi son intention de se rendre dans l'île, et le directeur général de la gendarmerie, le général Guy Parayre, doit aller à Saint-Martin «débâtir mars». Jacques Chirac a appelé la veuve du gendarme pour lui dire qu'il souhaitait que la lumière soit faite sur «les circonstances et motivations à l'origine de la mort de son époux». Selon l'Elysée, le président de la République a également «tenu à lui faire part de sa solidarité dans le drame qui la touche, elle et son enfant de 4 ans.» <>

(AFP)